



UNE FORMATION QUALIFIANTE POUR UN METIER DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Sanctionnée par un Diplôme de niveau V, cette formation qualifiante permet au stagiaire de développer des compétences diversifiées dans les fonctions de :

- 1) Accompagner le développement de l'enfant
- 2) Exercer son activité en accueil collectif
- 3) Exercer son activité en accueil individuel

De par sa polyvalence et ses fonctions, le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié compétent qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.



FORMATION PAR ALTERNANCE

Une formation par alternance qui s'appuie sur **14 semaines de stage professionnel** alternant école maternelle et crèche avec **23 semaines de formation théorique**



CONTENU

MODULES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

- SMS (Sciences Médico-Sociales)
- PSE (Prévention Santé Environnement)
- STMS (Sciences et Techniques Médico-Sociales)

MODULES GÉNÉRAUX

- Expression et Communication
- Mathématiques
- Sciences Physiques
- Histoire Géographie
- Sport

Le CAP AEPE est validé en épreuves terminales par des épreuves écrites et orales (unités professionnelles et unités générales)

RÉUSSIR *autrement*
mfr-vaclusealpes.com

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer sa profession :

- En structures collectives :
en école maternelle, en crèche,
en halte garderie, en garderie périscolaire,
en centre de loisirs sans hébergement,
en centre de vacances collectif d'enfants.
- En milieu familial :
à son domicile ou au domicile des parents
- Concours ATSEM

CONDITIONS D'ADMISSION

- Niveau VI (fin de scolarité obligatoire)

INFORMATIONS PRATIQUES

- Contacter la structure pour obtenir un rendez-vous
- Formation théorique professionnelle pour les personnes justifiant d'un niveau V (Exempté de matière générale)
- Formation sous réserve d'un effectif de 12 stagiaires

Formation conventionnée et financée
sous l'accord du Conseil Régional – Financement Européen



UNE FORMATION QUALIFIANTE POUR UN METIER DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Sanctionnée par un Diplôme de niveau V, cette formation qualifiante permet à l'apprenti de développer des compétences diversifiées dans les fonctions de :

- 1) Accompagner le développement de l'enfant
- 2) Exercer son activité en accueil collectif
- 3) Exercer son activité en accueil individuel

De par sa polyvalence et ses fonctions, le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié compétent qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.



FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Une formation qui s'appuie sur **24 semaines de formation théorique réparties sur deux ans en alternance avec le milieu professionnel employeur** (école maternelle ou crèche)

MODULES PROFESSIONNELS

- SMS (Sciences Médico-Sociales)
- PSE (Prévention Santé Environnement)
- STMS (Sciences et Techniques Médico-Sociales)

MODULES GÉNÉRAUX

- Expression et Communication
- Mathématiques
- Sciences Physiques
- Histoire Géographie
- Sport

Le CAP AEPE est validé en épreuves terminales par des épreuves écrites et orales (unités professionnelles et unités générales)

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer sa profession :

- **En structures collectives** : en école maternelle, en crèche collective, en halte garderie, en garderie périscolaire, en centre de loisirs sans hébergement, en centre de vacances collectif d'enfants et tout établissement.
- **En milieu familial** : à son domicile ou au domicile des parents

RÉUSSIR *autrement*
mfr-vaclusealpes.com

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer sa profession :

- En structures collectives : en école maternelle, en crèche, en halte garderie, en garderie périscolaire, en centre de loisirs sans hébergement, en centre de vacances collectif d'enfants.
- En milieu familial : à son domicile ou au domicile des parents
- Concours ATSEM

CONDITIONS D'ADMISSION

- Niveau VI (fin de scolarité obligatoire)
- **Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- Projet professionnel motivé
- Formation sous réserve d'un effectif de 5 stagiaires minimum
- Internat ou semi internat